

# **AGENCE DU SERVICE CIVIQUE**

*MINUTES*

*DE LA RÉUNION DU COMITÉ STRATÉGIQUE DU SERVICE CIVIQUE*

*Séance plénière ordinaire du 29 septembre 2020*

Le 46<sup>e</sup> Comité stratégique du Service Civique s'est réuni le 29 septembre 2020, de 10 heures à 13 heures 20, sous la présidence de Madame Béatrice ANGRAND.

L'ordre du jour était le suivant :

- Ouverture de la séance par la Présidente de l'ASC et approbation des minutes du précédent Comité stratégique
- Intervention de M. Antoine EVENNOU, Directeur du cabinet de la Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement
- Actualités du Service Civique
- Préparation du plan d'action 2021
- Présentation de l'avancement du projet « carte des compétences RECTEC »
- Présentation et adoption de la charte d'intermédiation et de la convention du Service Civique à l'international
- Point d'information sur les chantiers
  - Critères d'instruction des agreements
  - Formation civique et citoyenne

#### **Ouverture de la séance par la Présidente de l'ASC et approbation des minutes du précédent Comité stratégique**

La Présidente salue l'ensemble des participants, en particulier Anne-Claire Dhennin Cette dernière quitte l'Agence après y avoir dirigé le pôle communication pendant six ans. Beaucoup dans la salle ont travaillé avec elle pour augmenter la notoriété du Service Civique mais aussi des programmes européens, puisque depuis quelques années l'Agence renforce les synergies entre le Service Civique, Erasmus +, Jeunesse et Sport et le Corps européen de solidarité. Anne-Claire Dhennin s'y est employée aussi et son dernier fait d'arme a été de concevoir un projet pour les 10 ans du Service Civique. Celui-ci n'a pas pu complètement se réaliser mais le concept était très convaincant et une partie a pu se tenir : la consultation citoyenne. La Présidente la remercie très encore vivement au nom de toute la communauté du Service Civique.

*Applaudissements.*

La Présidente souligne que l'Agence a le sentiment d'être dans une période historique qui, si elle n'a pas que des aspects positifs, a néanmoins généré un accélérateur inégalé pour le Service Civique, comme l'a dit le Président le 14 juillet.

#### **Approbation des minutes du précédent Comité stratégique**

La Présidente a constaté, en relisant les minutes du Comité Stratégique du 18 juin, que le contexte avait beaucoup changé. En juin, une frustration était perceptible, l'attente sur les moyens était grande. Aujourd'hui, le contexte est très différent, avec des garanties de financements pour une montée en charge très conséquente et une souplesse retrouvée sur la durée des missions. On a changé d'environnement et de cible quantitative. La Présidente s'en réjouit.

*Les minutes sont adoptées.*

#### **Actualités du Service Civique**

La Présidente revient sur quelques sujets abordés lors du précédent Comité stratégique.

En premier lieu, l'étude ASC/INJEP, première grande étude définissant un tableau des profils de

jeunes en Service Civique et qui se penche sur les effets de cette politique publique. Deux publications ont été extraites de cette étude. Elles sont consultables sur le site de l'Agence ou de l'INJEP. La première synthèse concerne le profil des jeunes volontaires. Un jeune en Service Civique ressemble à la moyenne des jeunes Français. Une autre synthèse porte sur la relation des jeunes à l'engagement. L'étude montre que les jeunes qui sortent du Service Civique sont un peu plus engagés qu'avant d'y entrer. Il faut être franc, en moyenne l'impact par rapport à l'engagement n'est pas phénoménal, mais il y a quand même un pas supplémentaire. C'est positif mais il faut aller plus loin collectivement. Le rapport exhaustif de cette étude sortira en décembre. La Présidente propose l'organisation d'un Comité stratégique spécial à cette occasion.

Le deuxième sujet porte sur la question du contrôle, avec un certain nombre de questions formulées par les membres du CS lors des réunions précédentes. Ce sera l'un des points de l'ordre du jour du prochain Comité stratégique, qui traditionnellement a lieu en décembre.

Concernant le rapport d'activité, les participants le recevront bientôt. Toutes les remarques ont été prises en compte, sur la valorisation des tuteurs, les explications à donner au taux de rupture, ainsi que quelques nuances stylistiques. Le document a été publié et adopté par le Conseil d'administration en juin.

Avait été abordés les sujets de la formation civique et citoyenne et de l'agrément. Ceux-ci figurent à l'ordre du jour.

Concernant le « Service Civique d'urgence » discuté lors de la précédente session, pour mobiliser plus facilement des volontaires en période de crise, notamment pour les engager dans les programmes prioritaires ou des grandes causes nationales : même si l'Agence a fait preuve de réactivité pendant la crise sanitaire, on a vu qu'il manquait un cadre pour aller plus vite et rebasculer les missions partiellement. Sylvie HEL-TELIER expliquera l'avancée de travaux, sachant que toute mesure est conditionnée à l'accord du volontaire. La Présidente informe qu'un certain nombre de structures d'accueil ont demandé des avenants pour que soit rajoutée la mission prévue dans les neuf missions prioritaires pour la nation, la mission intervention d'urgence en cas de crise. Le fait d'intégrer cette mission dans l'agrément donne déjà de la souplesse.

Sylvie HEL-TELIER explique le travail mené avec l'Agence. Le principe est de se situer en cas de situation d'urgence, menace sanitaire grave ou catastrophe naturelle, pour proposer une clause contractuelle type à insérer dans les contrats Service Civique, pour adapter la nature des activités, le lieu de réalisation et éventuellement la durée hebdomadaire de la mission, bien sûr, dans le cadre et le respect des règles fixées par le Code du Service National et l'accord écrit des parties au contrat. Ces clauses ont été finalisées. Quand une structure d'accueil voudra faire cet avenant, l'Agence devra être informée.

Pierre CATALAN indique que pour les agréments nationaux collectifs comme le sien, il serait d'accord pour que l'adresse mail associée à la création du contrat sur ELISA soit informée en même temps que la structure signataire du contrat. La Croix Rouge étant une « sous-structure », cela lui importe d'être informée en tant que tête de réseau.

La Présidente répond que l'implication des tuteurs lors de la prise de contact avec les jeunes est récurrente et que cette question a bien été intégrée par l'Agence. Cela lui paraît indispensable.

|   |
|---|
| <b>Intervention d'Antoine EVENNOU, Directeur du cabinet de la Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement</b> |
|---|

Antoine EVENNOU excuse la Ministre. Il remercie le CS pour toute la mobilisation au cours du confinement et en post-confinement. Cela a nécessité beaucoup d'agilité et de mobilisation de part et d'autre pour permettre aux jeunes volontaires d'être mobilisés sur les actions les plus utiles possibles, et s'assurer de leurs conditions sanitaires et juridiques. Il remercie pour ce travail réussi.

Le Plan Jeune incarne la reconnaissance du Service Civique comme un outil utile à la jeunesse. Il avait été manifesté une attente forte pour plus de moyens pour le Service Civique ; la reconnaissance est maintenant obtenue, avec un plan jeune qui donne 100.000 missions de Service Civique

supplémentaires en 2021 et 2022. Les crédits budgétaires sont là générant un énorme défi à accomplir collectivement pour réussir à réaliser ces 100.000 missions. Il y a à la fois un objectif de nombre, quasiment doubler les capacités d'accueil de jeunes volontaires en un an, et un objectif qualitatif - s'assurer que la qualité des missions, et la mixité des jeunes accueillis, restent au niveau que l'Agence s'est toujours fixée. C'est un double objectif à maintenir. Tous les partenaires de l'Agence sont attendus, actuels, mais aussi ceux que l'on espère voir se joindre dans les prochains mois.

Il faudra également faire preuve d'agilité. La question de l'intermédiation sera un sujet majeur pour cette année. Un certain nombre d'organisations font de l'intermédiation, on peut se donner l'objectif de la renforcer. Ce sera une modalité pour développer le Service Civique sur l'ensemble du territoire. La réussite des 100 000 ce sera la première condition de la pérennisation des 100 000. Aujourd'hui, il existe 100 000 missions de Services Civiques supplémentaires dans le cadre d'un plan de relance temporaire. L'objectif est de réussir à convaincre que ces 100 000 missions doivent être pérennisées parce qu'elles sont utiles. Le premier moyen de réussir à démontrer cela est de réussir à faire les 100 000. Si collectivement, on n'y arrive pas, évidemment, on ne pourra reporter ces budgets sur l'année d'après. L'objectif collectif est de réussir pour conforter les moyens de l'Agence.

Pour réussir à développer ces 100 000 missions, la ministre a défini des priorités qui sont contrôlées avec la plus grande attention, en particulier par Kevin THUILLIER et bien sûr également les services du premier Ministre. Antoine EVENNOU précise qu'il faut créer des missions de lutte contre le Covid - comment le Service Civique peut-il être utile dans cette période ? -, des missions pour travailler à la transition écologique, des missions pour permettre la réussite scolaire de l'ensemble des élèves. Pendant la période de confinement, il y a eu du retard et des décrochages, avec des jeunes qu'il faut « récupérer ». Le Service Civique est potentiellement le dispositif le plus pertinent pour les accompagner. La solidarité intergénérationnelle est aussi l'une des priorités. On a vu pendant le confinement à quel point ces solidarités dans les quartiers et les territoires étaient essentielles. Les CCAS ont montré une mobilisation formidable, notamment en s'appuyant sur la plate-forme [jeuxaider.gouv.fr](http://jeuxaider.gouv.fr). C'est la démonstration de l'appétence de ces structures-là à développer des missions nouvelles et d'accueillir plus de jeunes demain.

Le plan d'action doit donc être composé de priorités de mission, et de priorités d'espaces de développement du Service Civique. Sur les espaces de développement, La première priorité sera le développement des missions de Service Civique dans les ministères et les établissements qui dépendent d'eux. Les services publics peuvent sans aucun doute accueillir plus de VSC. Il faut par exemple aller convaincre les ministres de l'Agriculture et de la Transition écologique. C'est le rôle de la ministre, pour faire en sorte que plus de Services Civiques entrent dans les agences et les services déconcentrés de l'État, et puissent répondre aux objectifs de politiques publiques sur des missions d'intérêt général en faisant rayonner ces politiques.

Le deuxième espace de développement est les collectivités territoriales. 6500 missions de Services Civiques enregistrées aujourd'hui sur les collectivités territoriales est insuffisant par rapport au potentiel (communautés de communes, villes, départements qui pilotent des Ehpad et des MDPH...). Ce sont plusieurs dizaines de milliers de missions possibles qui pourraient être ouvertes. Un travail de conviction en direction des collectivités territoriales doit être mené, consistant en de l'information et de la simplification. Une des premières pistes pour convaincre une ville de faire des services civiques est sans aucun doute de lui conseiller l'intermédiation, en s'appuyant sur des partenaires. C'est aussi un des éléments prégnants pour permettre à un jeune Service Civique d'accéder à une mission au plus près de chez lui. Une mission dans sa commune, dans son département, près de chez lui. Rappelons que l'un des objectifs de l'Agenda Rural est 15 000 missions de Service Civique. Le Premier ministre est très attentif à la question des territoires. Aussi, il veillera au fait que les Services Civiques soient au plus près des territoires.

L'objectif de réaliser les 100.000 agréments au plus vite doit être partagé et ensuite leur transformation en 100.000 contrats de jeunes engagés dans une deuxième phase. Qu'on puisse démontrer à tous, pouvoirs publics, associations non engagées dans le Service Civique, que c'est une formidable aventure, que derrière cela les jeunes développent des vocations et des compétences qui leur permettent une insertion durable. Face à la dévastation sur le marché de l'emploi, si le Service Civique intègre le Plan Jeune, ce n'est pas pour devenir un palliatif à l'emploi, mais parce qu'il est un premier pas vers une insertion durable, professionnelle et sociale, chez un certain nombre de jeunes qui ont besoin de cette phase de transition.

La Présidente remercie vivement Antoine EVENNOU et ouvre la discussion en rappelant que pour mettre en œuvre cette ambition il y a les agréments nationaux qui représentent 60% de l'enveloppe, et les agréments locaux qui représentent 40%. Un travail permanent est mené pour atteindre 100% avec les services déconcentrés de l'État qui ont une part importante à mettre en œuvre. Les préfets devront régulièrement rendre des comptes au service du Premier ministre.

*Le débat est ouvert.*

Claire THOURY, Directrice générale d'Animafac a une question et deux remarques. Première question : sait-on combien de missions supplémentaires ont été demandées dans le cadre de la campagne exceptionnelle ? Ensuite, concernant le Ministère de l'Enseignement supérieur, avec lequel Animafac a une charte, il est assez compliqué de la faire évoluer. Elle demande à Antoine EVENNOU s'il peut intervenir. Deuxième remarque : concernant les universités, beaucoup d'associations de la vie étudiante sont très désireuses d'accueillir des volontaires mais les universités ont décidé de ne pas autoriser l'accès aux locaux associatifs. Aussi, les associations ne savent pas dans quelles conditions accueillir des volontaires. Un dialogue avec le ministère de l'Enseignement supérieur devrait être enclenché pour atteindre les objectifs.

La Présidente informe qu'elle a prochainement un rdv avec la CPU, qui a l'intention de demander des postes supplémentaires, surtout en 2021. Elle a également vu récemment la présidente du CNOUS qui a fait remonter ces mêmes difficultés.

Antoine EVENNOU l'assure qu'il n'y a aucun problème pour débloquent le sujet sur la charte. De plus, s'il y a d'autres freins avec les ministères, l'Agence, mais également le cabinet, sont mobilisés pour faire le lien et débloquent les situations. Sur les universités, la CPU est le bon interlocuteur. Le cabinet de Sarah El HAÏRY fera passer le message au ministère de l'Enseignement supérieur.

David KNECHT affirme que sur la montée en charge de l'objectif de 20 000 fixé par le président de la République en juillet dernier, les choses se décomposent en deux parties, entre l'enveloppe nationale et l'enveloppe locale. Concernant l'enveloppe nationale, qui fait l'objet d'agréments directs par l'Agence du Service Civique, on a parcouru une bonne moitié du chemin de l'objectif. C'est très positif. La campagne lancée durant l'été, et qui a laissé un temps assez court pour réagir dans une situation sanitaire et sociale compliquée, a porté ses fruits. Mais nous ne sommes qu'à la moitié du chemin. On avait arrêté la fin de campagne au 18 septembre dernier, mais il ne s'agit pas d'un délai de rigueur. Il faudra se le redire en bilatéral. Les projets supplémentaires d'accueil qui auraient pu émerger ou se débloquent parce que les choses sur le terrain évoluent sont recevables et peuvent être l'objet d'agréments complémentaires, même après le 18 septembre. Ensuite, il y a l'enveloppe locale, sur laquelle les choses sont un peu différentes, car elle obéit à des problématiques locales différentes de la campagne. Il y a là un vrai défi, une mobilisation indispensable des services de l'État qui sont les relais. L'objectif ne sacrifie en rien à la qualité des missions. Le DG rappelle que la Présidente est amenée à refuser certains agréments parce que les fondamentaux du Service Civique se sont pas au rendez-vous. L'ambition qualitative est toujours très présente et on compte sur la mobilisation de tous les acteurs, y compris locaux.

La Présidente souligne que l'intermédiation peut, dans un premier temps, représenter un levier important. Nombreux acteurs de l'intermédiation sont dans la salle, c'est un cercle qui est ouvert, chacun peut s'y engager. Elle note qu'on a peu parlé de la mobilité européenne et internationale. Heureusement, L'OFJA et l'OFQJ sont présents. Cela reste un sujet important pour l'Agence. La mobilité est fort compliquée à mettre en place en ce moment, mais si les choses se débloquent progressivement, l'ambition est que les missions de Service Civique à l'international atteignent la due quantité de l'augmentation de l'enveloppe des 100 000. Il faudra saisir cette opportunité.

Mickael DUVAL des MJC fédération et confédération demande à David KNECHT s'il les invite à déposer des agréments au fil de l'eau. Le respect du calendrier du 18 septembre était un peu difficile à respecter dans le contexte.

David KNECHT répond que plus qu'une possibilité c'est même fortement recommandé, évidemment sans être dans l'artificialité d'agréments qui ne pourraient donner lieu à des engagements effectifs. On

se devait de marquer les choses par une campagne dédiée qui amorce le mouvement, mais très clairement jusqu'à la fin de l'année des agréments pour 2020 peuvent être délivrés. Sachant qu'ensuite, il y aura une campagne avec des ambitions sans précédents, mais plus classique vers la mi-octobre ou début novembre concernant l'année 2021. Il invite donc à participer au fil de l'eau à ces travaux pour les prochains mois.

Anne-Charlotte DOMMARTIN de la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats – MEAE et déléguée pour relations avec la société civile, remercie pour l'introduction et affirme qu'elle se réjouit de la bonne coopération avec l'Agence du Service Civique en ce qui concerne l'envoi de jeunes à l'étranger. Il y avait une bonne tendance avec une augmentation des jeunes partant dans des dispositifs hors de France. On souhaite que dans le contexte de l'augmentation du nombre de jeunes, cela puisse aussi bénéficier à des départs à l'étranger. Évidemment, le contexte sanitaire n'est pas favorable actuellement. Les envois pour tous les dispositifs de volontariat ont été stoppés depuis le printemps. Un certain nombre de volontaires de Solidarité internationale ont été rapatriés. Certains sont restés dans le pays où ils se trouvaient mais y ont vécu des situations compliquées. Le cadre est défini en partenariat avec le Centre de crise et de soutien du MEAE qui est en charge de la sécurité des Français à l'étranger. On travaille à des modalités pour la reprise des envois. C'est très compliqué. Tout cela est très volatile, tant les conditions sanitaires dans les pays que l'ouverture ou la fermeture des frontières. On essaie de travailler à une reprise du dispositif. un grand travail a été mené avec les associations qui envoient généralement des volontaires de solidarité internationale. On espère qu'on va pouvoir trouver un dispositif, sachant que l'élément clé sera que pour les structures qui envoient, le risque Covid soit pris en charge par les assurances, tant pour les aspects santé que rapatriement. Cela engendrera inmanquablement un surcoût, mais c'est la condition sine qua non d'un éventuel départ à l'étranger.

Anne-Claire DEVOGE de la plateforme inter associative du Service Civique au sein du Mouvement associatif, affirme que la montée en charge représente un sacré défi. Chacun mesure ses responsabilités. C'est un défi positif pour la jeunesse, pour l'engagement, pour le contexte actuel. Le message est d'être très en lien, aux côtés de l'Agence. Dans l'exemple d'Animafac', on pourrait repérer des logiques potentielles de concurrence entre une université qui aura ses services et d'autres associations qui n'ont pas accès aux locaux. Ces logiques ne doivent pas être sous-estimées, elles sont l'objet d'une veille de la plate-forme. Il faut coopérer avec l'incertitude. Avec l'objectif de plus 100 000 et de 2022. Il y a un horizon à défendre. L'enjeu du local est particulier. Il faut inscrire des missions de Services Civiques au plus proche des territoires. Le maillage de la plate-forme inter associative aux côtés de ses partenaires que sont les collectivités locales, peut être anticipé. Il y a peut-être quelque chose à retravailler dans le scénario de coopération.

Anne-Claire DEVOGE fait part d'inquiétudes sur les critères et les référentiels. La massification va entraîner une autre logique. Les associations ont besoin d'être soutenues. Pour bien accueillir des jeunes il faut qu'elles aillent bien. Le message transmis par Sarah EL HAIRY a montré son énergie et aussi sa responsabilité à leurs côtés. Olivia GREGOIRE aussi. Le plan de relance doit pouvoir profiter aux associations.

La Présidente la remercie. C'est les mots qui étaient attendus. Le courage, l'élan, l'enthousiasme mais aussi la lucidité face à la « marche » qui est haute. Pour les jeunes, c'est une chance mais il faut que le critère de qualité soit respecté. Le respect des fondamentaux du Service Civique doit être l'objet de toutes les attentions. L'Agence est ravie de travailler main dans la main avec le mouvement associatif et la plateforme inter-associative du Service Civique. Un entretien bilatéral est possible.

Antoine EVENNOU affirme que la question de la relance et du Service Civique est très prégnante. Dans le cadre du plan de relance, il y a des relances sectorielles, qui peuvent notamment concerner les associations de l'aide alimentaire, la culture, le sport, le tourisme... Les associations peuvent bénéficier de l'ensemble de ces plans, mais il était en effet nécessaire d'avoir une action transversale sur l'ensemble du milieu associatif, au regard de ses particularités. La ministre a annoncé 100 millions d'euros en avance de trésorerie, en renforcement des fonds propres, pour permettre aux associations de passer le pic de crise à la fois d'un point de vue financier et aussi de se projeter à moyen et long terme en capacité d'investissement, ce qui n'est pas une notion habituelle dans le monde associatif. C'est aussi une manière de montrer que les associations investissent. Dans le plan de relance, il y a une action économique mais aussi une action de ressources humaines. Il y a 2000 postes en renforcement des FONJEP avec 5 millions d'euros de plus qui sont des aides à l'emploi. De plus, 100

000 Services Civiques complémentaires, qui n'iront évidemment pas tous au secteur associatif, sont aussi une aubaine pour l'attractivité du monde associatif. Ils ne remplacent en aucun cas un emploi mais sont une ressource pour l'intérêt général indispensable dans la période. Ces jeunes-là peuvent participer à l'élan plus général de la relance de l'activité associative. Maintenant, il faut rendre réelles, vécues sur le terrain, les annonces de la Ministre.

Olivier RONAN RIVAT, délégué général de l'UNIJ, témoigne de l'engagement de l'UNIJ sur le Service Civique et particulièrement dans la période qui s'annonce. Au-delà des actions menées, il souhaite marquer leur volonté de mieux informer et d'aller au plus proche des jeunes du réseau. Il a rencontré la Présidente pour évoquer les points qui pourraient être utilisés comme leviers, pour augmenter le nombre de jeunes intéressés par le Service Civique et mettre en relation les jeunes et les structures. Cela, tout en gardant la qualité, essentielle. Il pense que l'engagement personnel doit rester un élément fort, structurant du Service Civique. Le réseau information jeunesse, qui accueille peu de jeunes, mais en touche beaucoup, est une forme de médiation.

Pierre CATALAN de la Croix Rouge souhaite réagir sur le thème de l'intermédiation proposée aux collectivités territoriales, pour essayer de comprendre la communication qui leur serait destinée. Dans le cadre de l'agrément sur la lutte contre le COVID, la transition énergétique, l'intergénérationnel et les solidarités de proximité, la Croix Rouge souhaite pouvoir proposer de la mise à disposition, pas simplement de la pure intermédiation, mais monter des projets communs. Tout le monde a tiré des conclusions du confinement qu'il fallait mieux travailler en transversalité et engager les collectivités territoriales dans cette logique. Il aimerait connaître la nature de la communication destinée aux collectivités territoriales, et avoir des assurances sur l'harmonisation, en termes d'intermédiation, entre les milieux ruraux et urbains.

La Présidente affirme qu'un travail sur le sujet a été entamé avec le cabinet, pour voir toutes les associations d'élus. Elle va se déplacer sur le terrain. Une infographie pour informer les collectivités territoriales va être finalisée. Elle croit comprendre que Pierre CATALAN préconise une logique de partenariat autour d'un projet. Elle cite l'exemple de la région Nouvelle-Aquitaine qui apporte des moyens complémentaires pour la mobilité et la formation et celui du Val d'Adour avec le collectif Rivages. Il y a beaucoup à inventer.

David KNECHT affirme que ce qui ressort des rencontres avec les représentants des collectivités territoriales est un très important besoin d'information, de clarification, sur ce qu'est le Service Civique. On travaille sur une gamme de communications les plus simples et efficaces possibles, sur ce qu'est le Service Civique, sur le fait qu'il peut y avoir une surestimation de la complexité du montage d'un dossier d'accueil direct ou d'intermédiation. Cela pourra prendre la forme de dépliants/plaquettes, mais aussi peut-être de dispositifs en ligne avec des infographies dynamiques, voire des tutoriels. Dans cette communication, il y a un besoin de mise en relation avec les référents du Service Civique dans les régions et les départements, et avec les grands partenaires, et d'autres nouveaux. L'Agence peut jouer ce rôle d'intermédiaire, y compris avec les petites communes.

La Présidente estime que les principales problématiques sont connues : le fait que l'agrément soit vu comme complexe, l'ignorance des missions pouvant être exercées dans des collectivités. Concernant la ruralité les freins sont nombreux : le logement, même si l'accueil chez l'habitant se développe, et la question du transport et de la mobilité. C'est une bonne chose si la Croix Rouge s'intéresse à ces sujets, car il y a tant de choses à faire.

Thomas ROGE de la Ville de Paris fait part de deux remarques. Sur le développement de l'intermédiation, en tant que collectivité, Paris est régulièrement sollicité par des partenaires, comme des délégations de services publics ou des EHPAD associatifs. Ils souhaiteraient travailler sur une forme d'intermédiation, mais malheureusement le cadre réglementaire actuel ne permet pas de le faire auprès de structures de droit privé. C'est un verrou qui pourrait être débloqué. Deuxième remarque : une partie des objectifs de Service Civique est contrariée par le manque de candidatures, malgré les efforts de communication. L'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur pourraient peut-être davantage communiquer et informer les jeunes, mais également permettre aux acteurs des territoires d'eux-mêmes intervenir et communiquer auprès de ces publics-là.

La Présidente indique que la communication dans les établissements scolaires et les universités sera renforcée. Les Missions Locales vont redoubler d'énergie. Sur Paris, il y a une spécificité : le coût de la

vie. Le niveau de l'indemnité ne permet pas de vivre à Paris ou en région parisienne, mais il ne faut pas relâcher l'effort pour informer les jeunes. D'où l'intérêt d'avoir le plus de missions possibles sur le site Internet. Encore aujourd'hui, il y a trois jeunes candidats pour une mission et pour l'international, dix candidats par mission. La question juridique sur l'intermédiation est récurrente. La réponse figure dans le code du service national. On sait que d'autres attentes peuvent être étudiées. Parfois, la DJEPVA a aussi des réserves fondées. Dans tous les cas, il faudrait un levier législatif.

David KNECHT confirme que les organismes publics ne peuvent pas intermédiaire vers des organismes privés, donc les associations. En revanche, il y a des possibilités d'intermédiation public/public. Par exemple entre une intercommunalité et une commune membre de cette intercommunalité.

Antoine EVENNOU déclare qu'il y a en effet un sujet fort sur la question de l'intermédiation vers les associations. Le cabinet participera avec l'Agence à un atelier avec France Urbaine le 12 octobre sur la question du Service Civique, justement pour faire émerger les améliorations dans les grandes villes et métropoles. Mais, de fait, ces dernières ont la capacité d'intermédiaire vers les associations de leur territoire. Elles en ont la taille et la légitimité. Il ne fait pas de promesse ni d'annonce, mais va regarder cela de près, dans une phase où les verrous législatifs peuvent avoir des véhicules dans les mois qui viennent, dans le cadre du plan de relance ou de la gestion de la crise épidémique. On peut regarder les modalités d'ouverture de l'intermédiation. Que ce soit temporaire ou une intermédiation basée sur la taille des villes. Le chantier sera ouvert.

La Présidente affirme qu'il faudra regarder les flux financiers parce qu'avec l'intermédiation des 107 euros par jeune, il ne faudrait pas que ces moyens supplémentaires aillent à ceux qui sont déjà mieux dotés. Elle remercie monsieur ROGE d'avoir abordé ce sujet.

Anne BENNET de la Dgesco réagit à l'intervention de monsieur ROGE en indiquant que des interventions auprès des lycéens ont commencé à être effectuées. Elle signale l'implication du délégué national à la vie lycéenne avec l'Agence sur cette question. Ce travail engagé va être poursuivi. Si certaines structures souhaitent intervenir dans ce cadre, on peut l'envisager.

La Présidente la remercie de mentionner ces trois semaines de l'engagement au collège et au lycée. Dans ce cadre, la Ministre s'est rendue au collège Matisse dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, BA était présente. La Présidente se rendra dans un lycée en Seine-et-Marne la semaine suivante. On doit par ailleurs pouvoir aller plus loin et d'avantage s'appuyer sur les 15 000 jeunes en Service Civique dans des établissements scolaires, pour qu'ils soient les ambassadeurs du Service Civique au sein des établissements. C'est une piste de progression.

Vincent CLIVIO, pour le mouvement Familles Rurales, estime que 6500 postes accueillis dans les collectivités territoriales, c'est très faible. Il faudrait référencer ce que font les associations pour les collectivités, dans le cadre de conventionnement, de délégation de service public etc... Il pourrait y avoir une case dans Elisa pour indiquer si l'action se déroule dans ce cadre-là, pour ne pas situer l'action des collectivités territoriales comme nécessaire au développement du Service Civique dans les territoires, alors que dans de nombreux cas les jeunes sont accueillis dans des associations.

David KNECHT précise qu'il y a environ 6 500 jeunes accueillis par an dans des collectivités territoriales ou dans leurs structures rattachées, type CCAS ou autres établissements. C'est une estimation. On sait qu'autour de ces missions, il y a un halo important d'associations locales qui travaillent au bénéfice des collectivités territoriales. Sans doute que c'est sous-estimé, mais il y a aussi un gisement au regard du nombre de collectivités territoriales en France et des besoins d'intérêt général que chacune porte. Il y a une possibilité de développement très forte.

La Présidente ajoute qu'il y a à la fois une légère sous-évaluation, et en même temps l'ambition doit rester car on est en deçà de ce qui peut être fait.

Olivier RONAN-RIVAT souligne que la réflexion autour de l'intermédiation portée par des collectivités et des métropoles doit s'orienter autour d'une démarche tripartite. Si l'intermédiation est portée par le secteur associatif aujourd'hui, il ne faudrait pas arriver à une concurrence entre les têtes de réseaux associatifs et les métropoles. Il faut plutôt aller sur des logiques de partenariat. Ce n'est pas forcément aux métropoles de le faire. Ce serait plus intéressant de renforcer les partenariats plutôt que des



logiques verticales qui auraient l'effet contraire à celui escompté.

La Présidente dit que les deux exemples de bonnes pratiques cités précédemment sont fondés sur le partenariat.

Antoine EVENNOU revient sur le sujet de la concurrence. Il ne nie pas la concurrence entre pouvoirs publics, organismes parapublics, voire associations elles-mêmes. La concurrence existe partout, surtout quand il y a 100 000 missions de plus. Mais il faudrait déjà atteindre les 245 000 missions avant de parler de concurrence. Le sujet des universités qui fermeraient leurs locaux aux Services Civiques des associations n'est pas un sujet de concurrence mais d'égalité d'accès. Laissons se développer les énergies, ajustons au fur et à mesure. Le défi est de taille pour tout le monde. Soyons dans l'échange permanent, ne voyons pas les risques a priori.

Juliette GATIGNON, pour Unis-Cité, souligne que rendre possible l'intermédiation pour toutes les structures qui ont accès au Service Civique par la loi égalité, bailleurs sociaux, ESUS etc... serait très aidant.

La Présidente redit qu'il y a une vigilance à avoir sur les circuits financiers. Sur les ESUS, cela a été discuté avec le Haut-commissaire à l'ESS et bientôt Olivia Grégoire. Pour certains, c'est possible, pour d'autres non car ils sont ouvertement à but lucratif. Cela est à l'opposé du Code du service national. Pour certaines associations, on peut faire de l'exception par exemple sur l'international. Il y a des universités allemandes qui n'accueilleraient pas si l'OFAJ n'intermédiât pas par exemple. On peut ajuster mais il y a des principes auxquels on ne peut déroger.

Antoine EVENNOU revient sur la question des ESUS. C'est le sujet le plus politique. Cette question revient souvent notamment sur la question du mécénat par exemple. Si on ouvre sur des activités lucratives, on ouvre sur toutes les structures. Pourquoi on n'accueillerait pas un jeune dans un hôpital de la Générale de santé, alors qu'il y en a à l'accueil de l'APHP ? Il ne veut pas ouvrir la brèche.

La Présidente estime par ailleurs que sur les bailleurs sociaux, il y a encore beaucoup de choses à faire. Les jeunes en SC n'y sont pas en nombre alors que des missions passionnantes peuvent être inventées comme la participation citoyenne dans les quartiers, comme la création de jardins partagés ou autre.

Isabelle MOLLER, de la Fondation COS Alexandre Glasberg, qui accueille une trentaine de volontaires, précise que les volontaires de la Fondation sont en EHPAD, auprès de personnes en situation de handicap, ou en demande d'asile. Elle demande si l'Agence connaît le nombre de volontaires qui postulent à des missions et n'en trouvent pas. Chaque fois qu'ils mettent une mission en ligne, ils reçoivent beaucoup de candidatures. Les tuteurs ont l'impression que certains volontaires ne trouvent pas de mission.

La Présidente rappelle les derniers chiffres : trois jeunes pour une mission et dix pour l'international, sachant qu'il y avait à peu près 80.000 missions sur le site en avril. Avec les 20.000 missions à partir de septembre et les 80.000 à partir de janvier, on va regarder à nouveau. Il y avait déjà, avant cette période de difficultés, une forte demande.

Isabelle MOLLER demande s'il pourrait y avoir un moyen de savoir vers qui réorienter les jeunes qu'ils ne prennent pas. Cela pourrait les aider dans les recherches de mission.

David KNECHT affirme que la réponse la plus simple est d'indiquer aux jeunes qui ne peuvent pas être recrutés d'aller sur le site de l'agence qui recense la totalité des missions. Toute une série de filtres géographiques, thématiques, sont possibles sur le site. Ou alors elle peut faire elle-même la recherche pour l'indiquer au candidat.

Antoine EVENNOU rappelle que les échanges sont quotidiens et que la porte du cabinet est ouverte. Il remercie vivement et chaleureusement pour le travail effectué.

## **Actualités du Service Civique**

La Présidente indique que l'appel à candidature sur l'intégration du Collège des volontaires à cette instance va être conçu et lancé dans les semaines qui viennent. Elle invite les participants à inviter leurs volontaires à être candidats dans ce Collège de dix jeunes. Son rôle et sa composition ont été précisés dans la charte du Comité Stratégique travaillé lors des deux dernières sessions. Elle rappelle que les volontaires représentent la jeunesse plus que les structures dans lesquelles ils font leur Service Civique. Comme recommandation dans le précédent bilan, les jeunes ont proposé que soit confié au Collège un projet spécifique. L'idée a été retenue.

La deuxième information porte sur la consultation citoyenne lancée à l'occasion des 10 ans du Service Civique du 10 février. Cette consultation est restée en ligne jusqu'au 10 mars. Les résultats seront publiés le jeudi, assortis d'un communiqué de presse. Les contributeurs ont été très variés, mais ils étaient principalement jeunes (54%), ou tuteurs ou représentants d'organismes. Les résultats de cette consultation permettent à la fois de poser un diagnostic et d'identifier des pistes pour l'avenir qu'on pourra rapidement verser au plan d'action 2021. La consultation citoyenne a enregistré 25.000 visiteurs uniques, près de 9.000 votes, 1062 contributions pour imaginer le Service Civique de demain, 846 votants pour définir la grande cause 2020/2021. Cette grande cause sera la transition écologique. Celle-ci a remporté le plus de votes, devant l'égalité femme-hommes. La consultation s'était organisée autour de trois grands volets : le partage de témoignage, un appel à contribution sur la question ouverte du rôle du Service Civique dans les dix prochaines années et le volet thématique sur la grande cause. Sur le partage de témoignage, les contributeurs disent que le Service Civique est pour eux d'abord le moyen d'acquérir de nouvelles compétences, parfois techniques, mais surtout relationnelles. Deuxième témoignage : un sentiment immédiat d'utilité sociale, de se sentir utile, évoluer dans un collectif, s'ouvrir aux autres, gagner en confiance en soi et capacité d'action, avoir un sentiment de valorisation. Beaucoup disent que la mission de Service Civique s'apparente à un premier contact dans le monde du travail mais précisent ça n'est pas un emploi et ne doit pas l'être. Dans cette perspective, le Service Civique est vu comme une étape essentielle dans l'élaboration du projet d'avenir. La troisième qualité associée au Service Civique est l'expérience de rencontres humaines fortes et inédites. Sur les propositions pour l'avenir, beaucoup disent que le Service Civique est formidable mais doit rester dans un processus d'amélioration continu. Dans les améliorations, les recommandations portent principalement sur le niveau d'accompagnement des volontaires et le rôle du tuteur qui apparaît dans toutes les études qualitatives. Mais aussi les conditions matérielles d'exercice de la mission, la durée des missions, le logement, la mobilité surtout et le niveau d'indemnité. Le dernier point, plus préoccupant, est le décalage qui peut parfois être perçu entre les principes fondamentaux du Service Civique et la réalité du terrain, avec la substitution à l'emploi, un lien de subordination qui peut se créer avec le tuteur. C'est une chose sur laquelle les témoignages invitent à travailler fortement et rapidement. Ces pistes assez intuitives feront l'objet du plan d'action 2021. Ensuite, il y a des demandes explicites portant sur plus d'ouverture et de souplesse des dispositifs sur la durée et la géographie avec une demande très forte sur l'Europe et l'international. Plus d'accessibilité géographique et sociale et une demande forte sur le sentiment de fierté collective. De faire du Service Civique, plus qu'il ne l'est aujourd'hui, un grand programme collectif de jeunes reliés par un sentiment d'appartenance. Enfin, il y a une demande d'une meilleure reconnaissance du Service Civique par la société, les parents et le monde du travail.

Les contributeurs ont été nombreux. À titre personnel, la Présidente trouve que le nombre des contributions sont un peu en deçà de ses attentes, mais le prestataire Cap Collectif a affirmé que le niveau du nombre de ces contributions se situait dans la moyenne haute sur la qualité et la quantité. L'analyse et la synthèse des contributions seront envoyées sous forme d'un petit dossier de presse, ainsi que le rapport exhaustif. On attendait pour le public les arbitrages du projet de loi de finance sur le financement, garant du retour à une durée moyenne des missions de huit mois. Cela permet d'apporter une réponse positive à la première demande des contributeurs.

Pour les dix ans, l'Élysée souhaite toujours que soit organisé un événement d'envergure mais les conditions sanitaires ne le permettent pas pour le moment.

### **Préparation du plan d'action 2021**

La Présidente veut ouvrir la discussion sur une méthode. L'idée est de partir des contributions, et de cette montée en charge, pour proposer un travail collectif où l'Agence transmettrait des propositions

de grands axes, qui seraient travaillés dans des groupes thématiques, pour faire remonter des propositions d'action. Un bilan est en train d'être réalisé sur le plan d'action 2020.. Trois ou quatre grands axes seront partagés et travaillés en groupe. Cela pourrait être fait en ateliers sur une journée. Il serait bien de faire un pas supplémentaire par rapport à 2020, avec réellement des contributions du CS et pas uniquement des recommandations adressées à l'Agence. Concernant le calendrier, les ateliers seront organisés assez rapidement, pour avoir une restitution au Comité stratégique de décembre et présenter le plan d'action au Conseil d'administration de décembre.

Plusieurs grands axes ont été identifiés pour l'instant. Premièrement, réussir la montée en charge en respectant les fondamentaux du Service Civique, sans faire de concession sur la qualité, avec les questions de critère, de l'autoévaluation. Pourquoi ne pas réfléchir à renforcer les fondamentaux du Service Civique en passant à cinq jours obligatoires de formation civique et citoyenne ? Deuxièmement, s'adapter aux attentes et aux besoins des jeunes. La consultation citoyenne a montré qu'on doit encore progresser sur la dimension collective, la mobilité, l'accompagnement, le tutorat. S'adapter notamment sur des thématiques sur lesquelles le Service Civique est sous-représenté en comparaison aux attentes des jeunes, comme le développement durable, et sur la question du binômât. Troisième axe : la valorisation dans le monde du travail, à l'école, à l'université et dans la société au sens large. Cela reste à confirmer. La Présidente demande s'il y a des souhaits tant sur la méthode que sur les contenus.

Suzanne DE CHEVEIGNE, pour Compagnons Bâisseurs, souligne l'intérêt de se joindre à ce travail collectif pour discuter à la fois des préoccupations et aussi des avancées. Son retour est positif.

Pierre CATALAN revient sur le premier axe concernant la montée en charge quantitative et le maintien qualitatif. Il propose de découpler les standards de qualité et ceux qui ont plutôt trait à la mixité sociale, l'inclusion, la relation entre tuteurs et volontaires. Cela permettrait d'aller plus dans le détail sur certains aspects liés à l'inclusion des jeunes.

La Présidente approuve et rappelle que c'est le but de l'introduction des critères d'agrément.

Véronique BUSSON, pour le réseau Cotravail, met en avant un point qui selon elle transparaît dans différentes interventions. Est-ce qu'il ne serait pas temps, en 2021, de travailler à une évolution législative ? Dans beaucoup de domaines, l'international etc... On pourrait faire un travail de fond.

La Présidente approuve, elle indique que l'Agence a commencé à lister avec la DJEPVA des sujets qui pourraient faire l'objet d'une loi ou intégrer une loi. On était en attente d'une loi sur le SNU qui pourrait faire place à des éléments sur le Service Civique. Il faut regarder avec le cabinet si on fait bouger les choses dans le cadre d'une loi déjà existante ou si c'est une loi ad hoc. Mais évidemment, il y a sans doute des choses à changer. Elle demande à Véronique BUSSON à quoi elle pensait.

Véronique BUSSON évoque les niveaux d'indemnité, l'international où on sait que la loi sur le Service Civique n'a pas été faite pour la mobilité nationale ou internationale. Les frais de mobilité sont souvent évoqués. Sur les frais, il y a des choses peu compréhensibles. Au-delà de savoir par quelles voies les amendements pourraient passer, il faudrait déjà recenser toutes les situations où l'on pourrait retravailler.

La Présidente souligne que les questions budgétaires ne relèvent pas forcément de la loi, même si elles sont structurantes.

Mickael DUVAL porte une question en son nom propre autour de l'évaluation de la qualité essentielle avec la montée en charge. Le Service Civique n'est plus une expérimentation mais une institution. Les acteurs associatifs qui ont participé à sa conception ont peur de voir une asymétrie s'installer entre eux, l'Agence et les autres acteurs. La question de l'évaluation partagée se pose. L'autoévaluation s'est traduite concrètement par l'élaboration d'un outil dans les MJC. Plusieurs têtes de réseau ont leurs propres critères d'évaluation. La plate-forme réfléchit également à la remise en route du CSCA, Comité du Service Civique associatif, outil d'accompagnement et d'audit, en sommeil depuis plusieurs années. La question se pose de mutualiser les énergies avec trois familles d'inquiétude : la cohérence entre les référentiels des différents réseaux, le coût humain, et l'asymétrie. La MJC a à cœur d'aller vers plus d'évaluation partagée. Il ne s'agit pas de gommer les particularités de chaque acteur mais de se mettre d'accord sur un tronc commun.

La Présidente rappelle que les sanctions sont assez rares. L'Agence essaie d'être le plus possible dans le dialogue, l'accompagnement personnalisé dans la mesure de ses moyens. L'Agence était un opérateur qui était plutôt sous-doté en ressources humaines mais le plafond d'emploi sera relevé. C'est une bonne chose pour être au plus proche des besoins. Sur les indicateurs de qualité, Léon NGUYEN MONORY anime un groupe de travail sur l'autoévaluation.

Léon NGUYEN MONORY, pour le pôle développement de l'Agence du Service Civique, affirme qu'il existe un groupe de travail sur l'autoévaluation mais qu'au-delà l'accompagnement doit aussi se faire avec un partage des critères d'instruction élaborés ensemble. Si on doit aboutir à un outil commun il faudra prendre en compte les outils déjà existants et les critères élaborés dans le cadre du travail sur les critères d'instruction. Ces outils doivent à la fois servir aux organismes d'accueil, mais aussi aux organismes tiers qui accueillent dans la mise à disposition. Ils seront utilisés et injectés tant dans l'accompagnement individuel que collectif aux organismes. L'Agence est ouverte à ce type de chantier.

DAVID KNECHT ajoute qu'on a fortement conscience du fait que les organismes développent ou ont développé leurs propres instruments sur le Service Civique. On est conscient de la nécessité de ne pas superposer les choses ce qui compliquerait la vie globale des organismes. On essaie toujours d'intégrer au maximum ce qu'il y a de meilleur dans ce qui a été spontanément développé par les organismes pour ensuite le réinjecter dans une bonne pratique générale. Sur les critères d'instruction, l'Agence a un rôle de service public pour le respect des critères de qualité fixés par la loi. La démarche peut être parfois binaire, mais toutefois on a inséré dans le dispositif une recherche de clarification et de montée en charge progressive.

Marianne BESEME, pour l'OFQJ revient sur plan d'action par rapport aux trois axes proposés par la Présidente. Il ne faut pas oublier, au-delà de la montée en charge exceptionnelle, la capitalisation sur les enseignements de 2020, sur les retours d'expérience dans l'adaptation à la crise, la valorisation du Service Civique comme une ressource à mobiliser. On n'est pas à l'abri d'une autre crise.

La Présidente approuve. C'est essentiel. À voir si c'est transversal ou si on le fait figurer de manière forte dans un axe.

#### **Présentation de l'avancement du projet « carte des compétences RECTEC »**

La Présidente affirme qu'ont déjà été mentionnés la question de la valorisation mais aussi le rôle du tuteur. Elle rappelle en introduction que l'Agence est engagée dans un travail d'élaboration d'une carte des compétences acquises par les jeunes en Service Civique, à la demande des communautés des tuteurs. Ils ont fait remonter qu'ils avaient besoin d'un outil pour le perfectionnement de l'accompagnement au projet d'avenir. Ces travaux sont donc le résultat d'une attente forte de la communauté des tuteurs. Elle rappelle que la base de travail est RECTEC, un outil préexistant conçu par la startup d'État Idée6. Cet outil s'inscrit dans le cadre européen des compétences clé. Il a été développé grâce à des fonds Erasmus+ Education et formation. Troisième point : l'outil qui va être présenté a été adapté spécifiquement pour le Service Civique. On le voit très bien sur le power point.

Sophie GUILBOT CHRISTAKI explique qu'elle intervient en tant que relais pour présenter un projet conduit avec brio par Adelaïde CELLAR-CHILLES. Ce projet était inscrit au plan d'action 2020. On arrive en fin d'année avec une grosse étape franchie. L'idée est d'outiller le bilan nominatif et d'aider les tuteurs à mieux accompagner les jeunes pour leur projet d'avenir. C'est une demande des tuteurs, mais aussi des entreprises du club de valorisation. Les entreprises ont relevé que les jeunes ne savaient pas parler de leur Service Civique. Cela en disait un peu sur leur caractère, mais pas sur leurs savoir-faire. Ils ne savaient pas décortiquer cette expérience pour l'explicitier dans le cadre d'une insertion professionnelle normale. On s'est adossé à des travaux existant avec le soutien de la DGEFP. Le RECTEC est un référentiel de compétences européen qui a déjà donné lieu à des développements applicatifs utilisés dans le réseau des missions locales. On a souhaité s'inscrire dans cette continuité, dans un référentiel lisible et utilisable par tout le monde, et développer les aspects propres à l'engagement, pour décortiquer les compétences acquises en cours de mission. Le référentiel initial qui portait sur 12 compétences a été resserré. Il a été adapté aux spécificités du Service Civique, avec l'équipe RECTEC, les équipes de l'Agence, des référents territoriaux et des organismes d'accueil qui se sont prêtés au jeu et qui ont accepté d'expérimenter l'utilisation de cette

carte entre septembre 2019 et janvier 2020, notamment dans deux départements, Haut-de-France et Seine-et-Marne.

Trois pôles et neuf compétences ont été identifiés. Un pôle réflexif sur l'attention, avec trois compétences qui sont : mobiliser son engagement dans les principes de l'intérêt général, valoriser l'expérience dans son parcours et construire son parcours. Un pôle communicationnel avec trois compétences : accompagner les publics dans le cadre de sa mission, prendre en compte les codes sociaux dans son activité et communiquer à l'oral. Un pôle organisationnel avec trois compétences : agir collectivement, prendre en compte les règlements et s'organiser dans son activité. Selon la logique RECTEC, il y a une gradation en quatre palliés dans chacun de ces pôles. Ce qui est intéressant est qu'on parle de l'activité : qu'a fait le jeune en mission ? Partant de l'activité, on a éliminé une approche des compétences plus subjective, plus liée à la personnalité. C'est cet outil fort de son ancrage dans les dispositifs d'insertion, de sa co-construction avec les acteurs de terrain, qu'on a souhaité retenir dans la palette des outils du bilan. Les acteurs doivent maintenant s'en saisir grâce à à tout un travail de mise à disposition et de formation. L'essaimage de l'outil doit être intégré dans le « marché » de formation dans le cadre du prochain appel d'offre.

David KNECHT ajoute que l'intérêt de cet outil n'est pas d'être l'outil exclusif d'évaluation des compétences acquises en fin de mission. C'est un outil de suivi à tous les instants, tout au long de la mission. L'outil est très souple et permet d'avoir des échanges avec les volontaires sur leur progression.

La Présidente souligne que cet outil est privilégié parce qu'il est itératif. Il sera privilégié par l'Agence mais il n'est pas exclusif, d'autres initiatives existent comme « job ready », porté par l'association Article 1, les Open Badge de la Ligue, AKi de l'OFAJ/OFQJ etc...

Isabelle MOUNIER EMEURY, de l'AP-HP affirme que l'outil est très bien, car on se demandait comment accompagner tout du long et pas juste à la fin. Le problème est que les soignants qui sont des tuteurs ont pleins d'autres choses à faire et qu'il faut quelque chose de simple. Elle se pose la question du pôle réflexif. En effet, les jeunes ont du mal à valoriser leur expérience. Mais elle verrait plutôt cette question à la fin, en guise de conclusion de la mission.

Pierre CATALAN dit qu'il n'est pas complètement d'accord, dans la mesure lors des formations tuteurs, se tient un atelier sur la sélection des candidatures. Les tuteurs doivent indiquer ce qui leur donne envie de recevoir un candidat. La cohérence de parcours leur donne envie de recevoir un candidat. C'est un prétexte pour les introduire à des outils sur l'entretien. C'est intéressant de mettre cela en place dès le départ, dès l'entretien. C'est bien de pouvoir tester la cohérence dès l'entretien, cela permettra d'avoir un narratif pour valoriser son expérience.

La Présidente affirme que la carte de compétences peut être utilisée à n'importe quel moment de l'accompagnement du projet d'avenir. Il n'y a pas d'ordre hiérarchique, ce n'est pas les neuf en même temps. Cela dépend du besoin du jeune. Sur la question de la cohérence du parcours, dans le Service Civique, il est important de porter son attention sur des candidatures particulièrement motivées mais aussi les incohérentes. C'est là où le Service Civique joue un rôle : aider les jeunes à trouver un sens.

Isabelle MOUNIER EMEURY ajoute que derrière il y a l'application mise en place par la start-up d'État, qui est une plateforme simplissime à laquelle on se raccroche. Le jeune et son tuteur valident les compétences au fur et à mesure.

Claire THOURY affirme que l'outil est très bien et assez agile dans le sens où le principe est de pouvoir l'utiliser à plusieurs moments de la mission. AnimaFac' travaille sur les compétences acquises par les tuteurs. Cela pourrait être discuté collectivement.

La Présidente affirme que sur la question du tuteur il y a de vrais chantiers sur la formation, voire l'indemnisation et sur les attentes des jeunes, avec des approches différentes. Sur les tuteurs qui sont plutôt des coaches, uniformiser ne serait pas une bonne chose, harmoniser un peu peut-être. La reconnaissance est aussi importante. Dans beaucoup d'endroits ce sont des bénévoles, comme à la Croix Rouge et dans beaucoup d'autres endroits ce sont des salariés. Cet aspect sera intégré dans le plan d'action 2021.

Juliette GATIGNON remercie pour cet outil qui a pu être testé avec quelques jeunes. Il est très apprécié. Elle note dans la genèse de la démarche, la demande du club de valorisation. Est-ce que ces entreprises se sont positionnées sur cet outil ? Comment la dynamique a été pensée avec ces entreprises ?

David KNECHT affirme qu'il y a eu des séances de travail sur leurs attentes et sur cet outil en particulier. Cet outil se développe dans les milieux de l'insertion sociale et professionnelle. Cela a été très bien reçu. C'est une attente des entreprises les plus en pointe qui peuvent être « leaders d'opinion » face à un jeune qui a fait un Service Civique. Cet outil reçoit un accueil très favorable du Club de valorisation. Mais cela demande aussi beaucoup de communication et d'information.

La Présidente affirme que ces entreprises ont été associées en amont. L'aval peut encore être inventé. Il y a un petit point d'interrogation sur ce club de valorisation.

Mickaël HUET de la Ligue de l'enseignement se dit très content de cette carte des compétences. La Ligue s'est plutôt avancée sur le projet des Openbadges. Ce qui est intéressant avec cette démarche RECTEC, c'est qu'elle peut être appropriée. On travaille sur certains badges qui vont s'inspirer de cette cartographie. D'où l'intérêt de laisser cette souplesse de travailler sur des outils complémentaires, qui prendront peut-être plus en compte les parcours d'engagement avant et après le Service Civique. Le test de la plate-forme commencera la semaine suivante.

La Présidente ajoute que pour la pérennisation des 100 000 Services Civiques, les effets positifs du Service Civique seront un bon argument.

Amélie JEANNIN de l'UFCV remercie pour cette carte. On a parlé d'une plate-forme, serait-il possible de la lier avec les plateformes des différents acteurs ? Sur les compétences, cela vise l'employabilité, mais pas seulement. On peut travailler collectivement sur le développement de la citoyenneté et du parcours de l'engagement. Enfin, effectivement la reconnaissance des tuteurs est importante et il serait bien de travailler là-dessus.

La Présidente affirme qu'au-delà de l'employabilité, ce qui est intéressant est la façon dont les acteurs se donnent les moyens de réussir l'après Service Civique. Ce qui compte est moins l'employabilité que la transférabilité. Comment aider le jeune, dans un dialogue, à dire ce qu'il a appris, ce qu'il a découvert et en quoi c'est transférable dans un autre engagement ou une formation.

Claire DE MAZANCOURT, de l'Institut de l'engagement affirme qu'il faut bien sûr que cela soit transférable. Pour les jeunes qui candidatent à l'Institut de l'engagement et qui souhaitent être accompagnés dans la suite de leur parcours, 70% souhaitent reprendre une formation. Le fait qu'il y a déjà dans Parcours sup' une case Service Civique est bien. Le fait qu'on puisse raconter ce qu'on y a appris est bien. Si ce référentiel pouvait permettre de muscler cette partie-là et dire aux établissements d'en tenir compte, ce serait bien. Elle demande si on se fixe des objectifs de progression et s'il y a des outils à donner aux tuteurs pour leur permettre d'accompagner cette progression.

Sophie GUILBOT CHRISTAKI répond que la carte est aussi utile pour ne pas oublier les aspects reprise d'étude et accompagnement à sa formulation, avec les aspects passerelle. Pour le tuteur, le chantier en aval est à ouvrir. Comment on les aide à se saisir de l'outil ? Sur les objectifs de progressions, cela se fait mais elle ne sait pas si on peut le préconiser. L'outil s'y prête. On fera une présentation plus détaillée.

La Présidente affirme qu'on va discuter de comment outiller et former les tuteurs. Ces formations seront indispensables et obligatoires.

|  |
|--|
| <b>Présentation et adoption de la charte d'intermédiation et de la convention du Service Civique à l'international</b> |
|--|

La Présidente explique que cette charte et cette convention sont le résultat d'un travail commun et d'un certain nombre de réunions. L'idée était de faire aboutir à un cadre commun qui corresponde aux

spécificités du Service Civique à l'international.

Mme Fabiola RIVAS du pôle développement de l'Agence du Service Civique explique que ce travail a été fait en multi-pôles, avec un groupe ad hoc, en prolongement des travaux qui avaient déjà été initiés dans le cadre d'un groupe de travail à l'échelle nationale. Les acteurs souhaitent qu'on travaille sur des outils prenant compte des réalités partenariales qui se mettent en œuvre à l'échelle internationale. L'objectif principal était d'offrir un espace d'échange d'expériences, que les acteurs puissent faire part des spécificités et difficultés éventuelles qu'ils rencontrent. Quand on parle international on parle aussi Europe. Le Service Civique international a une centaine de pays d'intervention. Ce groupe de travail a réuni les principaux acteurs comme l'OFAJ, l'OFQJ, la Guilde, l'ESCD, Cotravaux, la Ligue etc... L'objectif était d'offrir un cadre commun, de pouvoir sécuriser la mise en œuvre des missions et de progresser sur les points vécus comme des difficultés.

Léon NGUYEN explique que ce groupe s'est réuni de juin 2019 à février 2020 et a continué par des échanges à distance au-delà. On a travaillé sur les deux outils qui avaient été préalablement validés : la charte et la convention. Sur la charte de l'intermédiation, les modifications sont légères. Elles consistent surtout à rappeler que le Service Civique international passe systématiquement par de l'intermédiation. C'est la modalité privilégiée. Elle peut donc se faire auprès d'organismes tiers non agréés de droit étranger. C'est une charte unique. L'idée n'est pas de la dédoubler, elle s'applique pour le national et l'international. Pour la convention de mise à disposition, il y a eu plusieurs types de modifications. Il y a eu des reformulations et des ajouts, comme sur la co-construction du projet et la préparation à la mission, le suivi des conditions de réalisation des missions et la couverture sociale. Au-delà, deux modifications plus significatives sont à noter. D'abord, sur la prestation de subsistance, pour clarifier qui la prend en charge entre l'organisme tiers et l'organisme agréé et préciser pour les modalités d'affectation en nature les conditions de logement, la prise en charge des frais internationaux entre la France et l'étranger. L'autre modification significative est l'indemnité supplémentaire. Une possibilité qui existait déjà et qui a été ajoutée. Elle peut être fournie au Service Civique à l'étranger, notamment pour permettre de couvrir davantage de frais et de dépenses liés à la convention. Il faut pouvoir accompagner ces outils en particulier auprès des organismes tiers à l'étranger. Sur ce sujet, il y a plusieurs chantiers : la traduction en plusieurs langues, la mise à disposition sur Elisa (voire en étant déjà pré-complétée), l'accompagnement collectif renforcé pour les réseaux d'intermédiation. Aujourd'hui, cette formation n'est pas disponible en plusieurs langues mais elle est en cours de traduction. On est en cours de commande d'un interprétariat en direct.

Fabiola RIVAS ajoute que pour la traduction, les langues sont l'anglais, l'espagnol, l'arabe, l'allemand, et l'hébreu. Ce sont les principales langues des destinations du Service Civique à l'international. C'était une demande forte au niveau des acteurs. Ces outils sont aussi une base de discussion avec les partenaires pour co-construire les missions. La prise de risque sur la responsabilité des missions à l'international est assez forte, on l'a vu dans le cadre de crises et de la pandémie. Nous avons été bouleversés par les difficultés rencontrées. Disposer d'une fiche mission co-construite sur le long terme, sur ce qu'on attend sur l'envoi et l'accueil était une priorité.

Marianne BESEME de l'OFQJ remercie pour ce travail qui était attendu avec impatience. Elle demande quel est le calendrier, à partir de quand cette convention sera en vigueur.

Fabiola RIVAS répond que ce sera à partir de 2021 en fonction de la reprise des flux.

La Présidente affirme qu'en tout cas elle a été adoptée ce jour. À partir du moment elle est adoptée, on peut l'utiliser.

Véronique BUSSON souhaite partager avec les membres du Comité stratégique qui n'ont pas participé aux séances les points sensibles qui ont pu être évoqués au long de ces six réunions. Cela n'a pas été facile, il y a eu des frictions, essentiellement sur la perception que des organisations pouvaient avoir sur ce type de document à construire, et qui pouvait sembler en contradiction avec des modes de partenariat tissés au fil des années. Pour un certain nombre de structures, le document reste insatisfaisant car il ne met pas le partenaire à sa juste place. La co-construction n'est pas vécue de la même manière avec un cadre imposé. La loi définit un cadre, celui-ci est français et donc c'est forcément un peu descendant.

La Présidente répond avec son expérience à l'OFAJ pendant dix ans. Le principe à l'OFAJ est la

réciprocité, le dialogue sur un pied d'égalité. Quand elle est arrivée à l'Agence, elle a perçu cet irritant interculturel fort. Le Service Civique est une politique française qui doit être appliquée à peu près à la lettre dans un autre pays. Si on voulait changer cela, ce serait autre chose qu'un Service Civique à l'international. Tant qu'on est sur une politique nationale pensée en tant que telle, tout en étant ouverte, s'adapter complètement au cadre de l'autre pays est compliqué. Mais le Service Civique a été pensé comme cela, il vaut la peine de poursuivre.

Véronique BUSSON précise qu'elle voulait juste souligner les difficultés auxquels on est confronté. On sait que le Service Civique n'a pas été fait pour la mobilité nationale ou internationale. Contrairement au volontariat de solidarité internationale conçu avec les ONG. L'enjeu était autre. Elle n'a pas de solution concrète. Le document sera signé, mais la pédagogie de la chose dépendra de chacun avec ses partenaires, pour voir comment ne pas les bloquer. Les modalités risquent d'être compliquées. Le travail de partenariat restera fondamental car ce document ne peut pas tout régler. En revanche, il règle la transparence sur un certain nombre de choses, notamment les flux financiers, et c'était important.

Fabiola RIVAS dit que ce texte est aussi « un package », qui permet d'offrir des webinaires, des formations etc.... des outils mieux mis à profit par les partenaires étrangers. Ce n'est pas seulement le texte de la convention, cela va de pair avec l'accompagnement.

Anne-Charlotte DOMMARTIN signale que, pour le ministère, cette charte constitue un grand progrès car elle permet d'encadrer le processus et de constituer un outil de communication par rapport aux parties prenantes à l'étranger. Elle entend bien les difficultés mais souligne que la charte s'inscrit bien dans les logiques du volontariat tel qu'il est conçu à l'international. C'est un outil utile de dialogue avec les partenaires. C'est un très grand progrès.

*La charte et la convention sont adoptées.*

## **Point d'information sur les chantiers**

### Critères d'instruction des agréments

La Présidente dit en introduction qu'il s'agit de se doter d'un outil simple qui fonctionne comme un contrat d'objectif et de moyens dans la relation avec les organismes d'accueil. Avoir des critères d'accueil plus transparents, catégorisés entre ce qui est prévu dans les fondamentaux du service, ce qui est légal et ce qui est l'ordre de la mise en œuvre. Ce travail est rendu d'autant plus indispensable avec la montée en charge ; des ajouts sont d'ailleurs possibles sur l'auto-évaluation, qui peut découler de ces critères. Elle rappelle le calendrier : pour les agréments nationaux cette grille de critères sera utilisée pour la campagne 2021/2022 et sur la base du volontariat pour les agréments locaux. Et ensuite pour les agréments locaux pour la campagne suivante 2022/2023. Elle pense à deux mots sur ce travail : faisceau d'indices -ce n'est pas un critère qui exclue tous les autres-, et dialogue permanent.

David MONGY affirme que les travaux ont débuté l'année dernière, en construction via des groupes de travail. Les ajustements réalisés à la suite des remarques de juin sont à la marge même si elles étaient effectivement très précieuses. La question concernant la formation des tuteurs était de déterminer à quel moment on peut considérer qu'un tuteur est formé dans le cadre de cette grille. Cette obligation est inscrite dans les textes. Un tuteur formé c'est au moins une journée de formation suivie durant les trois années d'agrément. Cet élément a été intégré au tableau et fera partie des indicateurs.

Sur la tranche d'accueil de volontaires, concernant la mixité des profils, il fallait adapter en fonction du nombre de volontaires accueillis. Avec des points de vigilance pour les organismes accueillant jusqu'à cinq volontaires sur une moyenne de trois ans. À partir de cinq volontaires sur trois ans il y a une mixité requise sur certains aspects mais en ayant conscience de la réalité. C'est un cadre posé mais qui sera adapté. Le troisième point concerne Unis-Cité, qui avait fait valoir l'importance de la mise en œuvre progressive de l'acculturation des différents organismes. Dès cette année, une information sera donnée à l'ensemble des organismes nationaux sur la liste des critères. L'année suivante, il y aura un



relevé des compteurs pour pointer les éléments sur lesquels le travail doit être effectué. Il ne va pas y avoir de seuils déclenchant sur les éléments légaux de base du Service Civique, mais on va regarder la moyenne existante, les objectifs qui peuvent être attribués à l'Agence. Et aussi les évolutions sur l'organisme en tant que tel.

La Présidente précise que cette mise en place se fera donc sur trois ans.

David KNECHT affirme que le caractère triennal de l'agrément permettra d'entrer dans une démarche de contractualisation sur ces objectifs, de mixité, de formation des tuteurs etc...

Claire THOURY avance un point de vigilance sur la présentation. Dans l'objectif des 100.000 il faudra bien communiquer autour de ces critères pour que ça ne soit pas trop décourageant.

La Présidente approuve. Sur la mise en forme on est encore dans quelque chose de technocratique, on doit inventer quelque chose de plus pédagogique.

### Formation civique et citoyenne

La Présidente précise que des évolutions sont apportées au référentiel de la formation civique et citoyenne qui date de 2011. L'idée est d'ouvrir ce référentiel à des débats plus contemporains, dont la compréhension peut être utile aux jeunes citoyens que sont les jeunes en Service Civique et tous ceux qui accompagnent l'écosystème. Le second enjeu est de rendre ce référentiel plus lisible et pédagogique et de réaffirmer le périmètre de la FCC. Sachant que ce document a été conçu dans le cadre de groupes de travail. Il y aura encore une ou deux réunions. Il reste à construire un outil au plan national, qui s'inspire d'un outil des services territoriaux de l'État en Auvergne-Rhône Alpes, PACA et Ile-de-France. Un outil qui partage toute l'offre de formation sur un territoire. On est en train de faire un recensement des besoins. Il faudra ensuite faire un cahier des charges.

Sophie GUILBOT CHRISTAKI cheffe de projet formation civique et citoyenne (FCC), explique que l'instance a travaillé sur un cadrage national de la FCC du point de vue de la méthode et de la pédagogie. Ce cadrage a été abondamment travaillé avec les référents territoriaux qui sont les premiers valideurs des offres de FCC et un certain nombre d'organismes. Ce document est une annexe du futur cadrage. Il sera largement diffusé avec lui. Il n'avait pas été retouché depuis 2011. Il est parti du constat que trop de propositions de FCC sortaient du cadre de ce référentiel. On aurait tous les bénéficiaires à les incorporer pour rendre le document plus intéressant et utile et en faire un vrai outil de travail. C'est aussi un document de communication à l'intention des jeunes. La FCC n'est pas un outil qui séduit les jeunes en première intention. Dès qu'on leur explique sur quoi elle peut porter, l'intérêt revient. Il y a un enjeu de communication. Le mandat était de ne pas ouvrir un chantier de six mois, de rester sur la même architecture que 2011. Celle-ci est centrée sur la devise républicaine, liberté, égalité, fraternité, complétée de questions de société et liées à l'international. La question de la laïcité qui est d'actualité a été adossée à la devise républicaine. On a gardé cette structure et essayé de faire évoluer le référentiel vers une nomenclature. Avoir une annexe des centres de formation va aider collectivement pour savoir où est la demande, l'offre.

Le document est en deux couleurs. Les modifications proposées sont en bleu. Dans les thèmes, on a surtout identifié des pistes. Le référentiel était accompagné d'un chapeau qu'on se propose d'illustrer par deux encarts. L'idée est de montrer comment on peut pour nourrir un sujet de formation, naviguer entre différents items du référentiel pour enrichir l'approche, montrer la diversité, les résonances, les points de vue comparatistes. C'est un outil de communication pour montrer aux jeunes que ce n'est pas possible qu'il n'y ait pas un seul sujet qui les intéresse dans ce référentiel.

La Présidente rappelle que dans la consultation citoyenne, les jeunes ont exprimé de nombreuses et fortes attentes sur cette formation, peut-être moins sur les contenus que pour l'opportunité d'être ensemble, d'échanger sur sa mission et rencontrer d'autres jeunes.

Claire THOURY dit qu'il y a une vraie volonté des volontaires d'être ensemble pendant les FCC mais en même temps certains volontaires ne veulent pas se déplacer du fait du COVID. Plusieurs organismes ne savent pas s'ils ont l'autorisation d'organiser des formations civiques et citoyennes à distance, au-delà du 10 juillet. On leur a dit que non. Ils sont un peu embêtés.

David KNECHT dit qu'au contraire c'est possible. La consigne qui a été passée est le rappel du principe que la formation civique et citoyenne doit se dérouler en présentiel, cela fait partie de son ADN. C'est un sujet qu'on se réserve de discuter y compris dans des groupes de travail et des comités stratégiques pour réfléchir de manière pérenne à une formation peut être plus hybride. Par principe, elle reste en présentiel. Mais, pour des raisons liées à la crise sanitaire actuelle, il est possible de basculer vers le numérique. Cela revêt un caractère subsidiaire mais valable pendant la période de crise.

La Présidente dit qu'il faudra regarder s'il faut rendre l'hybridation fondamentale. Ce serait dommage de la rendre totalement numérique. Ce serait bien pour renforcer les fondamentaux du Service Civique qu'on augmente le nombre de jours de formation civique et citoyenne. Cela peut être un chantier de réflexion en 2021 pour un aboutissement en 2022.

Raddia BAKKOUICHE de Coexister remercie pour de document. Elle demande s'il est possible d'envoyer des propositions de modifications ou d'ajouts.

La Présidente répond par l'affirmative.

La Présidente rend hommage à Annick KYROGLOU qui travaille depuis dix ans dans l'Agence, qui a assisté à la naissance du Service Civique, a fait un travail formidable, généreux auprès des équipes pour transmettre ses compétences, notamment la très grande exigence et l'ouverture d'esprit. Elle la remercie pour toutes lles réalisations.

David KNECHT reprend ce qui a été dit par la Présidente, en ajoutant que pour un nouveau Directeur général, en tout cas, récent, Annick KYROGLOU est une personne ressource précieuse, de par sa vision historique et prospective. C'est une perte que l'Agence du Service Civique regrette, mais on comprend qu'elle parte vers une retraite bien méritée.

Annick KYROGLOU se dit contente. C'est les 10 ans du Service Civique. Elle est convaincue du bien fondé et de l'apport du Comité stratégique. Sa création par Martin HIRSH était vraiment pertinente. Le Service Civique est un formidable projet de société, pour l'avenir des jeunes, des futurs citoyens. C'est une chance inouïe de pouvoir contribuer à ce projet.

#### *Applaudissements et remerciements*

Juliette GATIGNON annonce qu'Unis-Cité va lancer un groupe sur les mineurs avec l'UNML. Si certains ont des choses à verser au pot commun, il ne faut pas hésiter à leur adresser. Ce groupe a abouti à quelques éléments de plaidoyer pour porter la question auprès des ministres. Ces documents vont circuler.

La Présidente remercie et donne rendez-vous pour le prochain CS de décembre.

*La séance est levée à 13 heures 20.*